



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de la Manche
Commune de POILLEY - 50220

**PROCES-VERBAL
du CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers
en exercice : **15**

Date de convocation :
25 octobre 2022
Date d'affichage :
25 octobre 2022

SÉANCE du mardi 8 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 8 novembre à 20h00, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Pierre-Michel VIEL, Maire.

Membres présents : 11 > VIEL Pierre-Michel, GAZEAU Chantal, SAVONA André, VALLET Sylvie, BOURGEOIS Ericka, DECOENE Bernard, DUVAL Sarah, FAROUAULT Yvon, DATIN Philippe, JOUIN Stéphane, JACQUETTE Romain.

Membres excusés ou représentés : 3 > Hervé PAUTRET (pouvoir à André SAVONA), David BOSSARD (pouvoir à Pierre-Michel VIEL), GUESDON Sébastien

Membres absents :

Secrétaire : GAZEAU Chantal

Le conseil municipal est ouvert à 20h10.

M. le Maire annonce aux conseillers municipaux qu'il a reçu la démission de Mme Magalie GUESNON.

Le procès-verbal de la réunion précédente, reçu par tous les conseillers municipaux, n'appelant aucun commentaire, est adopté.

Tableau des effectifs du personnel (délib 2022-35)

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu le code général de la fonction publique, notamment le Livre Ier : DROITS, OBLIGATIONS ET PROTECTIONS (Articles L111-1 à L142-3)

Vu le code général de la fonction publique, notamment le Livre III : RECRUTEMENT (Articles L311-1 à L372-2)

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

M. le Maire explique que le responsable technique peut prétendre à un avancement de grade au 1^{er} janvier 2023 pour passer d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à adjoint technique principal de 1^{ère} classe.

Au vu de la qualité du travail de cet agent et de son excellent engagement, M. le Maire est favorable à son avancement de grade.

Ericka BOURGEOIS demande ce que cela va changer pour l'agent.

M. le Maire indique une légère augmentation de salaire.

Sylvie VALLET ajoute que ça entrainera une petite augmentation de sa retraite également sachant que l'agent part en retraite au 1^{er} septembre 2023.

Le Maire propose à l'assemblée,

- **De modifier** le tableau en : créant un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35h/35h.
- **D'adopter** le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Rédacteur territorial	B	1	35 heures
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint administratif territorial	C	1	1 poste à 9h
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	35 heures
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	28h30
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	35h
Adjoint technique	C	2	2 postes à 30h
Adjoint technique	C	1	1 poste à 29h
Adjoint technique	C	1	1 poste à 21h
Adjoint technique	C	1	1 poste 24h
Adjoint technique	C	1	1 poste 26h
Adjoint technique	C	1	1 poste à 9h30
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2 ^{ème} classe	C	1	1 poste à 30h
TOTAL		13	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} décembre 2022,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la commune de Poilley, chapitre 012.

Fixation de la durée d'amortissement des immobilisations (délib 2022-36)

M. le Maire expose,

Conformément à l'article R.2321-1 du CGCT, constituent des dépenses obligatoires pour les communes, les dotations aux amortissements des immobilisations suivantes :

- s'agissant des immobilisations incorporelles, celles figurant aux comptes 204 "Subventions d'équipement versées".

M. le Maire indique qu'il convient de prendre une délibération pour fixer la durée d'amortissement de la subvention versée au SDEM50 (6878.47 €) lorsqu'il y avait le projet du lotissement le Bel Horizon.

Le Conseil municipal,
Vu, la nomenclature budgétaire et comptable M14,
Vu, les articles L.2321-1 du CGCT,

Entendu l'exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de fixer la durée d'amortissement des subventions versées à 3 ans.

Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) (délib 2022-37)

M. le Maire expose,
L'application de la Fiscalité Professionnelle Unique (FPU) a entraîné la création d'une Commission Locale Chargée d'évaluer les Charges Transférées (CLECT) entre les communes et la Communauté.

Le rôle de cette commission est de valoriser financièrement les transferts de compétences afin d'en tenir compte dans le calcul de l'attribution de compensation, l'objectif recherché étant une neutralité financière et budgétaire des transferts et/ou restitutions de compétences.

La commission doit rendre ses conclusions dans un délai de neuf mois à compter, soit de la mise en place de la FPU sur le territoire communautaire, soit du transfert des compétences.

La CLECT, créée par délibération communautaire en date du 16 janvier 2017, a adopté le rapport joint à la présente délibération lors de sa réunion en date du 28 septembre dernier.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, à compter de la date de transmission du rapport au conseil municipal, les communes disposent d'un délai de trois mois pour procéder à son adoption.

Ainsi, il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le présent rapport.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** le rapport définitif de la CLECT pour l'année 2022

Budget commune : décision modificative n°2 annule et remplace (délib 2022-38)

M. le Maire explique au Conseil Municipal qu'il convient d'annuler la DM n°2 votée au conseil municipal du 13 septembre 2022 et de la remplacer car les sections n'étaient pas équilibrées. En effet le reversement d'une partie de la taxe d'aménagement à M. Mathieu MILLET, de l'entreprise REMADE, qui a été versée en trop en 2017 et 2018 doit passer en dépense d'investissement.

Ces sommes n'ont pas été inscrites au budget.

Il convient donc de faire une décision modificative afin d'ajouter une somme en dépense, au chapitre 10, à l'article 10226 (taxe d'aménagement).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** les modifications suivantes :

A l'article 10226 (dépenses) : + 1500 €

A l'article 10226 (recettes) : + 1 500€

Blason de la commune (délib 2022-39)

Mme Sylvie VALLET rappelle au conseil municipal que la commune a pris un graphiste pour travailler sur le blason communal.

La commission communication a validé ce blason.

Mme Sylvie VALLET présente au conseil municipal les différents éléments qui composent le blason : la première partie représente une partie du blason retrouvé à l'abbaye de Montmorel et comportant 3 pesants d'or, la Sélune, la plume pour le poète Jean Vitel, l'épée de St Martin dont le nom est celui de l'église de Poilley), le nom de Poilley et les différents coloris à majorité de bleu.

M. Yvon FAROUAULT questionne sur un emblème du passé au lieu de faire un logo plus contemporain.

Mme Sylvie VALLET répond que le village a un patrimoine et un passé historique riche mais peu mis en valeur et que ce sujet avait été abordé en tout début de projet.

Mme Sylvie VALLET indique qu'elle va présenter le blason aux membres du comité héraldique auprès des archives départementales de la Manche qui validera le blason après que le conseil municipal ait choisi le blason, avec qui elle a travaillé pour créer ce blason.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le choix du blason, annexé à cette délibération.

Projet : installation de panneaux solaires (délib 2022-40)

M. Bernard DECOENE explique l'audit énergétique qu'il a réalisé et l'étude faite sur la pose de panneaux solaires avec la projection d'une présentation pour différents bâtiments communaux.

Avant la présentation, M. Yvon FAROUAULT interroge si nous sommes prêts à lancer ce type projet.

M. Bernard DECOENE présente le projet et chacun pourra ensuite poser ses questions.

2 sociétés ont remis des devis : Ets Lamour et Total Energie.

A la suite de cette présentation, M. Bernard DECOENE demande dans quel délai ce projet pourrait être planifié sachant que le budget serait de 35 000 à 45 000 € ;

M. le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur un accord de principe pour une réalisation en 2024 ou en 2025 suivant l'avancée des travaux d'aménagement du bourg. Ce projet sera soumis au vote définitif lorsque tous les éléments financiers et organisationnels seront connus.

M. Bernard DECOENE s'occupera du dossier en lien avec la commission « Energie ».

Outre ce projet, M. Philippe DATIN souhaite que les autres projets soient activés rapidement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** le principe de poser des panneaux solaires en 2024 ou en 2025 après qu'une étude complète soit réalisée et des devis établis. La décision finale sera revue lors d'un conseil municipal avec tous les éléments.

Désignation des délégués au syndicat intercommunal scolaire Juilley, Poilley et Précey (délib 2022-41)

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Poilley dispose de **4 délégués** au sein du Syndicat intercommunal scolaire Juilley Poilley Précey :

Ericka BOURGEOIS, Magalie GUESNON, Romain JACQUETTE et Chantal GAZEAU ont été nommés en 2020 pour siéger au syndicat intercommunal scolaire.

Suite à la démission de Magalie GUESNON, il convient de nommer un nouveau membre.

M. le Maire demande aux candidats de se déclarer.

M. Stéphane JOUIN se propose.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **VALIDE** M. Stéphane JOUIN comme délégué au syndicat intercommunal scolaire Juilley, Poilley, Précey.

RPQS 2021 (délib 2022-42)

M. le Maire rappelle qu'en vertu de l'article D2224-3 du CGCT, le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2020 doit être présenté au conseil municipal et qu'il convient de l'approuver.

Ce dernier a été mis à disposition des conseillers municipaux en mairie et envoyé par messagerie électronique.

Le rapport est composé d'un résumé, d'un corps de texte et d'annexes.

Le résumé présente les chiffres clés et les indicateurs transmis à l'observatoire sur les performances des services publics d'eau (www.services.eaufrance.fr)

Le corps de texte s'articule autour des 4 axes suivants :

1. La présentation du service d'eau du SDeau50

Le territoire, l'organisation et les modes de gestion des services

2. L'utilisation de l'eau au sein du territoire

Les volumes globaux du service et les données de qualité d'eau

3. La performance du service d'eau

Les indicateurs de performance des réseaux et du service à l'abonné

4. Les tarifs et la gestion financière et patrimoniale

Les différents tarifs sur le territoire du SDeau50 et la gestion financière et patrimoniale associée

Mme Sarah Duval explique les travaux réalisés en 2021 et 2022, ainsi que ceux prévus en 2023 pour remplacer des canalisations des années 1970.

M. Yvon Farouault n'est pas d'accord pour approuver ce rapport alors que la qualité de l'eau ne cesse de baisser.

Mme Ericka Bourgeois et M. Philippe DATIN confirment ce constat.

M. le Maire enverra un courrier au SDeau50 car la qualité doit être améliorée de façon significative et pérenne.

Mme Sarah DUVAL, qui travaille pour le Syndicat d'Eau ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 13 voix pour :

- **N'APPROUVE PAS** le RPQS 2021 du SDeau50.

Questions diverses

➤ Programme pluriannuel de travaux

Mme André SAVONA présente le plan pluriannuel 2023-2025 des travaux d'investissement.

En 2023 :

- Couverture école
- Pose différentiels
- Réparation PAC
- Tableau électrique cantine
- Achat du terrain M. Lefèvre
- City-stade
- Revêtement city-stade Pigeon
- Voirie de La Mare
- Ossuaire cimetière
- Enveloppe imprévu par année

Total : 161 946.44 €

En 2024 :

- Aménagement du bourg
- Panneaux solaires
- Couverture salle communale
- Petit camion benne après le départ de Philippe (ou autre)
- Caveau provisoire
- Enveloppe imprévu par année

Total sur 2024 : 96 157.64 + Aménagement du Bourg

En 2025 :

- Couverture cantine
- Programme voirie
- Fenêtres restantes
- Enveloppe imprévu par année

Tous les montants ne sont pas encore connus mais ce plan permet d'avoir une feuille de route, de lancer les recherches de subventions et de prévoir l'impact budgétaire des investissements.

Ce plan de travaux prévisionnel n'engage pas la réalisation des travaux mais constitue une feuille de route pour la prévision budgétaire en investissement.

➤ Arrêt de bus au V

M. Stéphane JOUIN soulève que le problème d'éclairage au V n'est toujours pas résolu et qu'il résulte de ce manque un danger important pour les élèves.

M. Yvon FAROUAULT dit que si un éclairage ait mis au V, il faut en mettre un sur tous les arrêts de car scolaire.

M. le Maire indique qu'un devis a été demandé pour un candélabre avec un panneau solaire mais le coût est important et ni le département ni la communauté d'agglomération ne s'est saisi du dossier pour trouver une solution.

Mme Sylvie VALLET demande si une installation basique permettant un éclairage solaire temporaire ne peut pas être envisagée avec l'un de nos fournisseurs actuels (lamaison.fr ou bricocah) en attendant de trouver une solution permanente.

M. le Maire va demander un devis pour un projecteur solaire.

➤ Journée citoyenne

Mme Sylvie VALLET remercie tous les conseillers présents, ainsi que les bénévoles qui ont fait de cette première édition une réussite.

Les ateliers ont permis de restaurer une partie des joints de la dépendance dans le jardin de la mairie qui servira de chenil temporaire pour les animaux errants, avant qu'ils ne soient récupérés par

l'association Passerelles. Le toit de la véranda accolée à la mairie a été refait. La pompe à eau a été embellie et sera réparée par M. ROISNEL.

Mme Sylvie VALLET indique qu'un brise-vue a également été posé le long de la clôture du nouveau cimetière pour garantir plus d'intimité aux familles.

Mme Chantal GAZEAU indique avoir eu des retours positifs sur la barrière de l'école ainsi que les peintures réalisées au cours de cette journée.

Pour les potagers qui ont été créés, l'agent technique doit les finir en installant des jardinières avant de les poser à l'école.

Mme Ericka BOURGEOIS indique avoir eu de bons retours sur l'installation des panneaux de sécurité routière indiquant l'école qui ont été installés récemment.

Enfin Mme Sylvie VALLET remercie les bénévoles à la restauration qui ont permis de faire de cette journée un moment convivial.

➤ **Cheveux blancs**

Mme Sylvie VALLET informe le conseil municipal qu'il y a 76 personnes inscrites pour le repas des cheveux blancs.

Le thème sera « La Reine Elisabeth II ». Il est donc demandé aux conseillers qui auraient des chapeaux de les prêter pour la décoration.

Mme Sylvie VALLET précise qu'il faut bien remettre les invitations en personne, ce qui permet de garder un lien avec les personnes âgées du territoire et de s'assurer que tout aille bien.

Les conseillers municipaux en prennent bonne note pour l'année prochaine.

➤ **Problème de dialogue social**

M. le Maire explique qu'il existe des problèmes au sein du personnel de la communauté d'agglomération et en lien avec certains élus. Des agents et des syndicats ont fait remonter des problèmes dans les conditions de travail actuelles.

Un audit va être réalisé auprès des agents afin de déterminer le problème et le résoudre.

➤ **Cérémonie du 11 novembre 2022**

M. le Maire fait part de la cérémonie du 11 novembre prochain. Un rendez-vous est donné à 9h30 à la mairie pour tous ceux qui pourraient être présents.

➤ **Conseil d'école**

Mme Chantal GAZEAU lit le compte-rendu du conseil d'école du 13 octobre dernier et détaille les projets de sorties des élèves.

➤ **Illuminations de Noël**

M. Philippe DATIN demande ce qui a été décidé pour les illuminations de Noël dans le cadre de la sobriété énergétique.

M. le Maire indique que les décorations seront allumées une semaine après la date ordinaire et qu'elles seront arrêtées un peu avant.

➤ **Maison dans le Bourg – Rue Jean Vitel**

M. Yvon FAROUAULT demande pourquoi la vente de la maison qui fait l'angle de la rue Jean Vitel et de la rue des Miquelots n'a pas été mise à l'ordre du jour du conseil municipal.

M. le Maire explique que le problème de passage des poids lourds bloque le nombre de passage et évite ainsi un flux plus important dans le bourg.

Mme Sylvie VALLET indique avoir demandé à M. le Maire l'ajout de ce point fin juillet où le prix de vente était de 67 000€ mais l'acheteur potentiel aurait proposé un prix aux alentours de 50 000€.

M. le Maire rappelle qu'il n'est pas possible de délibérer sur ce sujet ce soir car il n'est pas possible d'ajouter un point à l'ordre du jour lors d'une séance sous peine de nullité.

Ce point pourrait être rajouté à la prochaine séance si la déclaration d'intention d'aliéner le bien n'est pas encore parvenue à la mairie, que cet ajout est demandé par une majorité des conseillers municipaux et que M. le Maire accepte de l'inscrire à l'ordre du jour.

La séance est terminée à 22h45.

Le Maire : Pierre-Michel VIEL

La secrétaire de séance : Chantal GAZEAU